

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2023

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 25

présenté par

M. Cordier, M. Cinieri, M. Nury, M. Bazin, Mme Périgault, M. Bourgeaux, M. Bony, M. Taite,
M. Portier, M. Kamardine, M. Seitlinger et M. Vermorel-Marques

ARTICLE 1ER D

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 6° La répartition équitable des installations sur le territoire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La répartition géographique des quatorze réacteurs pressurisés européens promis par le Président de la République dans le discours de Belfort du 10 février 2022, et des neuf réacteurs supplémentaires doit être elle aussi évaluée par le rapport prévu à cet article.